RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A ONE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 780 euros
Siège social : 4, Avenue de Beauval 92380 GARCHES
444 569 669 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre à 10 heures,

Monsieur Alain TORCHEUX, demeurant [redacted]

Président de la société,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société A ONE,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT:

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de :

4, avenue de Beauval 92380 GARCHES

à :

[redacted]

à compter du 31 octobre 2025.

[redacted]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide la modification de l'article 4 des statuts de la façon suivante :
« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : **64, rue du 19 Janvier 92380 GARCHES**

Il peut être transféré en tout autre endroit par une simple décision du Président, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée général ordinaire de la collectivité des associés. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé l'associée unique.

Alain TORCHEUX
Associ

